

Les jardins des Bordes

(Association Loi de 1901)

02-07-2008

Avenant en date du 2 juillet 2008 **en complément du règlement intérieur mis en place en avril 2008**

Le bureau, par décision en date du 2 juillet 2008, a décidé de compléter le règlement intérieur du jardin au niveau des règles de sécurité. Un avenant est donc remis à tous les adhérents jardiniers en complément du règlement précédemment accepté.

Pour l'ensemble des jardiniers, qu'il s'agisse du jardin collectif ou des parcelles semi-individuelles, **il est vivement déconseillé de venir jardiner seul**. Un simple malaise peut avoir des conséquences très graves si la personne n'est pas rapidement secourue.

Il est rappelé que l'article 4 du règlement d'avril 2008 interdit l'utilisation d'outils tranchants comme une faux, une débroussailluse, motobineuse, broyeur etc. si un jardinier vient seul sur le jardin. **En cas de blessures survenant dans des circonstances où l'article 4 du règlement n'aurait pas été respecté l'association décline toute responsabilité.**

Pour les jardiniers des parcelles semi-individuelles qui se trouvent parfois seuls, **il est fortement recommandé de prévenir quelqu'un** de leur venue sur le jardin de façon à permettre une intervention rapide s'ils n'étaient pas de retour chez eux à l'heure prévue. Il est également conseillé de se munir d'un téléphone portable pour, éventuellement, appeler des secours.

En cas de grosse chaleur

il est indispensable de porter un chapeau de soleil et d'avoir de quoi s'hydrater (eau fraîche).

En cas d'orage il est vivement déconseillé de rester sur le jardin. Si un orage survient brutalement, il faut s'éloigner des arbres, pylônes et toutes autres structures métalliques et regagner rapidement les voitures ou le parc départemental en évitant de courir ou marcher à grandes enjambées, et en respectant une distance d'au moins trois mètres entre les différentes personnes du groupe. En cas d'accident l'association décline toute responsabilité.

Que faire en cas d'accident :

S'il s'agit de blessures légères : une trousse à pharmacie est à disposition sur le terrain pour les premiers soins.

S'il s'agit de blessures graves ou d'un malaise il convient d'appeler de suite le 112 (ce numéro est accessible sans déverrouillage des téléphones portables) et si nécessaire, de pratiquer les premiers gestes de sauvetage.

Outils dangereux :

Il est strictement interdit de laisser sur le jardin des outils pouvant entraîner de graves blessures. Le risque est trop important au cas où ces outils tomberaient entre les mains de tierces personnes inexpérimentées. Il s'agit en particulier de la faux qui, en aucun cas, ne doit rester sur le terrain même si elle est déposée dans une cachette.

Pendant les activités de jardinage, les râteaux et autres outils ayant des dents acérées doivent toujours être posés les pointes vers le sol. Les outils tranchants doivent être posés de façon à ne pas pouvoir blesser une personne marchant sur le terrain.

En cas d'accident causé par une mauvaise utilisation des outils ou matériel de jardinage l'association décline toute responsabilité.

(Voir en pièce jointe le mode d'utilisation normale d'une motobineuse)

Les jardins des Bordes

(Association Loi de 1901)

02-07-2008

Fermeture de l'accès au jardin :

Lorsque les jardiniers quittent le jardin le portail doit être refermé correctement avec la chaîne et le cadenas (code brouillé). Le piquet mobile doit être passé dans les deux anneaux en fil de fer de façon à être correctement accolé au piquet fixe.

Dans la journée, pour ceux qui jardinent sur un emplacement éloigné de l'entrée, il est recommandé de fermer le portail afin de ne pas être importuné par des visiteurs indésirables et éviter d'éventuels vols des affaires entreposées à l'entrée du jardin.

Dans tous les cas lorsque le portail n'est pas cadenassé, il est souhaitable de refermer le cadenas sur la chaîne et de brouiller le code de façon à éviter que quelqu'un ne puisse repérer le code ou voler le cadenas.

Les outils restant à l'entrée du jardin

Lorsque les jardiniers quittent le jardin, ces outils doivent également être enchaînés et cadenassés correctement.

Vélo, voitures, effets personnels :

Il est conseillé d'attacher les vélos et de garder les effets personnels de valeur sous surveillance. Il est également recommandé de fermer à clef les voitures garées sur le rond-point ou à l'entrée du terrain.